

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT  
MONTRÉAL (QC) H2T 1R9  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 2 mars 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 4125  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4217-2022.

Investissements 2023 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) dont le montant unitaire est inférieur à 65M\$.

**Demande par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* de permission de déposer (par hyperliens) quatre nouvelles pièces datées des 24, 26 et 27 février 2023.**

---

Chère Consœur,

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* demande respectueusement la permission de déposer, par leurs hyperliens, les quatre nouvelles pièces suivantes, datées des 24, 26 et 27 février 2023, lesquelles sont toutes postérieures à notre [Lettre C-RTIEÉ-0004 du 20 février 2023](#), et dont des extraits sont reproduits ci-après. (Note : si la Régie le préfère, nous pouvons déposer ces 4 pièces au complet en sus de leurs hyperliens)

Ces quatre pièces sont déposées à deux fins distinctes :

- D'une part, comme faisant partie de nos représentations au dossier.
- D'autre part, au soutien additionnel au 2<sup>e</sup> aspect suivant du sujet no. 1 (sur les investissements générant un revenu) de notre [Liste des sujets C-RTIEÉ-0003](#). Ce sujet no. 1 comporte en effet deux aspects :
  - Les investissements spécifiquement prévus en 2023. Note : les commentaires d'HQD ne semblent pas porter sur cet aspect.
  - La planification décennale de ces investissements. Là-dessus, HQD a exprimé des commentaires auxquels répondent notre [Lettre C-RTIEÉ-0004 du 20 février 2023](#) et la présente.

Comme ces quatre nouvelles pièces sont datées des 24, 26 et 27 février 2023, elles sont en effet postérieures à notre [Lettre C-RTIEÉ-0004 du 20 février 2023](#) et ne pouvaient donc y être incluses à l'époque. Le RTIEÉ demande respectueusement la permission de les déposer vu leur pertinence au soutien additionnel au 2<sup>e</sup> aspect susdit de son sujet no. 1, ces pièces montrant toutes l'irréalisme d'une planification des investissements pour la charge locale générant un revenu, par HQT, qui serait basée sur une croissance de seulement 1% par an de 2023 à 2032 ([B-0004, HQT-1 Doc.1](#), tab. 22, p.25).

**Stéphane ROLLAND**, *Il faudra investir dans le transport électrique, prévient le patron de Boralex*, La Presse Canadienne, le 24 février 2023, <https://www.msn.com/fr-ca/actualites/other/il-faudra-investir-dans-le-transport-%C3%A9lectrique-pr%C3%A9vient-le-patron-de-boralex/ar-AA17U0tE> :

**Non seulement il faudra produire l'électricité, mais la transition énergétique nécessitera des investissements massifs dans le réseau de transport électrique**, prévient le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Decostre.

**Il faudra investir dans le transport électrique**, prévient le patron de Boralex. [Photo fournie] par La Presse Canadienne

C'est un défi pour tous les gouvernements occidentaux, estime le dirigeant du producteur québécois d'énergie qui a des activités au Canada, aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni.

**«Il y a des limites [à la capacité de réseau]**, explique-t-il lors d'une conférence téléphonique, vendredi, visant à discuter des résultats du quatrième trimestre. Les gouvernements vont devoir investir beaucoup d'argent. **Quand je dis beaucoup d'argent, c'est probablement des milliards, mais c'est la seule façon de faire la transition énergétique.**»

Questionné par un analyste, M. Decostre identifie **la saturation des réseaux** comme le principal défi à la planification de projets à moyen terme.

[Souligné en caractère gras par nous]

**Véronique ST-ONGE**, *L'Alliance de l'énergie de l'Est explore l'idée de construire une ligne à haute tension*, Radio-Canada, Publié le 26 février 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1959219/eolien-transport-ligne-infrastructure-energie-electricite> :

Pour répondre à la demande croissante d'électricité, l'Alliance de l'énergie de l'Est ne veut plus attendre après Québec. L'organisme évoque l'idée de sortir de l'argent de sa poche pour augmenter la capacité énergétique des lignes d'Hydro-Québec existantes. L'Alliance pourrait aller de l'avant en construisant elle-même une ligne de transport pour l'énergie que produiraient ses parcs éoliens.

Des projets de centaines de millions de dollars sont actuellement en élaboration dans la filière éolienne au Québec. L'Alliance de l'énergie de l'Est songe donc à installer sa propre de transport d'électrons pour profiter pleinement de ce développement. [...]

**Étant donné la présence d'un goulot d'étranglement énergétique à Rivière-du-Loup, Hydro-Québec peut difficilement supporter davantage d'énergie provenant de l'est de ce territoire.**

[Souligné en caractère gras par nous]

**Camille LACROIX-VILLENEUVE**, *Fermont se mobilise pour la construction d'une nouvelle ligne électrique*, Radio-Canada, le 26 février 2023, <https://www.msn.com/fr-ca/actualites/other/fermont-se-mobilise-pour-la-construction-d-une-nouvelle-ligne-%C3%A9lectrique/ar-AA17Xvou> :

*La Ville de Fermont et la MRC de Caniapiscau demandent au ministre de l'Économie et à Hydro-Québec **la construction d'une nouvelle ligne électrique**. Le maire de Fermont, Martin St-Laurent, soutient que **la limite de capacité de transport d'énergie est atteinte avec les divers projets d'expansion des minières de la région**.*

*Environ 160 kilomètres de nouveaux câbles électriques seraient nécessaires entre Fermont et le poste Montagnais, selon Martin St-Laurent. Présentement, la région a un enjeu par rapport à l'électricité pour le développement économique, soutient le maire.*

*Une nouvelle ligne répondrait aux besoins des deux compagnies minières, Minerai de fer Québec et ArcelorMittal. Pour donner un avenir à l'industrie minière pour se classer aussi dans l'acier vert et [compléter] toutes les étapes pour rencontrer les nouvelles normes qu'on va avoir dans les 10, 15 ou 20 prochaines années, mentionne Martin St-Laurent.*

*[Souligné en caractère gras par nous]*

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**, Dossier R-4210-2022, [Pièce B-0043](#), Réponse à la DDR 1 de la Régie de l'énergie, le 27 février 2023 :

### **PRÉVISION DES VENTES D'ÉLECTRICITÉ ET IMPACT SUR LES BILANS EN ÉNERGIE ET EN PUISSANCE**

#### **1. Références :**

- (i) **[HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4210-2022,] [Pièce B-0009](#), [HQD-2, Doc.2,] p. 11;
- (ii) **[HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4210-2022, État d'avancement 2021, [\[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi%20HQD\\_PlanAppro2020-2029/%C3%89tat%20d'avancement%202021.pdf\]](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi%20HQD_PlanAppro2020-2029/%C3%89tat%20d'avancement%202021.pdf), p. 43;
- (iii) Hydro-Québec – Mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, [\[https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.BII.DocumentGenerique\\_186337&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz\]](https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.BII.DocumentGenerique_186337&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz), le 31 janvier 2023, p. 4.

**Préambule : [...]**

[NDLR : iii] « De plus, nous constatons un engouement sans précédent pour notre électricité au sein de secteurs émergents, par exemple ceux des batteries et de l'hydrogène vert. Les entreprises attirées par la faible empreinte carbone de notre électricité et la compétitivité de nos tarifs ont transmis à Hydro-Québec des demandes d'alimentation équivalant à la moitié de la puissance installée du parc d'Hydro-Québec :

- plus de 80 projets de plus de 50 MW, pour environ 20 000 MW ;
- plus de 150 projets de 5 à 50 MW, pour environ 3 000 MW.

À titre de comparaison, l'ensemble des clients de grande puissance du Québec représente aujourd'hui un peu plus de 9 000 MW de puissance installée. Pour donner une idée de l'ampleur de ce qui est demandé, un ajout de 23 000 MW équivaldrait à la construction de 13 complexes comme celui de la rivière Romaine. » [souligné par la Régie]

**Demandes :**

**1.1 Veuillez indiquer dans quelle mesure le Distributeur a pris en compte les demandes d'alimentation totalisant 23 000 MW, énoncées à la référence (iii), au moment d'élaborer ses prévisions des ventes.**

**Réponse :**

Le Distributeur rappelle que la prévision des grands sous-secteurs industriels est basée sur des enveloppes de croissance et non sur une agrégation de projets. Cette approche est la même que celle utilisée au Plan d'approvisionnement 2020-2029 et à ses États d'avancement 2020 et 2021. Pour plus d'informations sur la méthodologie de la prévision de la demande, le Distributeur invite la Régie à se référer à l'annexe 2 E de la pièce HQD-1, document 2.2 (B-0007) ainsi qu'à la pièce HQD-6, document 1 (B-0081) du dossier R-3864-2013. Bien que les informations issues des demandes d'alimentation pour les projets à plus fort niveau d'avancement puissent être considérées dans l'élaboration des enveloppes de croissance, **le Distributeur souligne que ces enveloppes représentent l'évolution de la charge pour les sous-secteurs dans leur ensemble. Ainsi, aucune demande d'alimentation n'est intégrée directement à la prévision des grands sous-secteurs. Par conséquent, le Distributeur ne peut pas fournir l'information quant à la croissance pour un sous-secteur donné selon le nombre de projets inclus et la taille de ces derniers puisque l'enveloppe de croissance représente tous les ajouts de charge du secteur, peu importe la taille de l'ajout.**

[Souligné en caractère gras par nous]

Note : Pour éviter tout malentendu, veuillez noter que le RTIEÉ ne prétend pas qu'il faille, pour HQT, planifier une croissance de 23 000 MW comme indiqué dans cette dernière pièce. En effet, le 31 janvier 2023, Monsieur le ministre Pierre Fitzgibbon a indiqué que l'on doit réduire à 8 000-10 000 MW d'ici 2032 cette prévision de 23 000 MW de demande supplémentaire d'HQD (<https://www.lesaffaires.com/secteurs/gouvernement/le-ministre-fitzgibbon-pourrait-accepter-moins-de-la-moitie-des-demandes/638984>). Mais même « seulement » 8000-10000 MW d'ici 2032 seraient considérablement supérieurs aux 3 846 MW (à savoir 43 631 MW moins 39 785

MW) de prévision de croissance de la charge locale que l'on retrouve au tableau 22 [déposé par HQT à sa Pièce B-0004 \(page 25\) au présent dossier](#) (et qui correspond au Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'HQD, dont la Régie elle-même se demande au Dossier R-4210-2022 s'il est à jour tel que vu dans la question 1.1 de la Régie ci-dessus).

Ces quatre nouvelles pièces des 24, 26 et 27 février 2023 (et le propre questionnaire susdit de la Régie au dossier R-4210-2022 dans cette 4<sup>e</sup> pièce ci-dessus) appuient encore davantage ce que nous indiquions dans notre [Liste des sujets C-RTIÉE-0003](#), quant à notre sujet no. 1 :

*Il y a lieu de s'assurer que la prévision de la demande en énergie et en puissance pour la charge locale et des investissements en découlant (générant un revenu) **soit mise à jour au fur et à mesure de la progression du présent dossier et du dossier R-4210-2022** (Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'HQD). La prévision de croissance de la charge locale de 1% par année (B-0004, HQT-1 Doc1, tab. 22 page 25) semble très nettement insuffisante compte tenu de la transition énergétique en cours (électrification massive, véhicules électriques, etc.) même en tenant compte des outils de gestion de la puissance. Il y a donc risque d'une sous-planification des investissements générant un revenu.*

*[Souligné en caractère gras par nous]*

Et elles appuient aussi encore davantage ce que nous indiquions dans notre [Lettre C-RTIÉE-0004 du 20 février 2023](#) :

*Certes, nous sommes en accord avec les propos de HQT ([commentaires B-0007](#), page 6) selon lesquels « il n'est pas possible de mettre en application une mise à jour en continu des données qui le compose. De fait, le budget des investissements reflète plutôt une planification annuelle des activités du Transporteur et non de suivi opérationnel de ceux-ci tout au long de l'année. »*

*L'on ne peut toutefois ignorer qu'il existe un écart majeur entre **les prévisions très conservatrices de croissance de 1% par année de la charge locale (B-0004, HQT-1 Doc.1, tab. 22, page 25)** déposées en preuve au présent dossier par HQT de croissance de la demande qui générerait de tels investissements et **les prévisions diamétralement opposées**, publiquement énoncées tant par Hydro-Québec que par le gouvernement du Québec et par toutes les parties prenantes d'une croissance beaucoup plus prononcée de la demande de la charge locale. L'on ne peut en effet ignorer les besoins résultant de la transition énergétique en cours, de l'objectif d'électrification et de décarbonation du Québec et des objectifs importants en biénergie.*

*C'est dans ce cadre qu'il nous semble que la prévision d'une croissance plus faible de la demande, sur laquelle se fonde la prévision des investissements en croissance nous semble ne pas correspondre à ces nouvelles réalités.*

**La Régie de l'énergie n'est pas dépourvue de tout moyen si elle estime que cette prévision d'HQT d'une croissance de 1% par année de la charge locale est irréaliment faible. La Régie peut demander à HQT de requérir d'HQD une mise à jour plus réaliste de cette prévision, qui corresponde aux projections actuelles publiquement énoncées par HQD.**

**Même si cela dérogerait à l'usage selon lequel les prévisions ne sont pas modifiées en cours d'année, il est déjà arrivé que la Régie exceptionnellement demande une telle révision.**

**Nous soumettons donc respectueusement qu'il n'est pas irrecevable pour RTIÉÉ, au stade de l'énoncé de sa Liste de sujets, d'envisager de soumettre des représentations visant à convaincre la Régie d'ainsi requérir une révision à la hausse de la croissance prévue de la charge locale.**

De même, la planification d'un arrêt en 2027 de la croissance de la charge de point à point semble également irréaliste.

Si HQT a inséré dans sa preuve ce tableau ([B-0004, HQT-1 Doc.1](#), tab. 22, page 25) de ses prévisions pluriannuelles de croissance de ses charges, c'est afin que cet outil puisse servir à évaluer dans leur contexte les investissements dont l'autorisation est demandée pour 2023 au présent dossier :

#### **Investissements projetés**

Enfin, au-delà des rubriques de la liste proposée par Hydro-Québec, et compte tenu des longs délais entre l'approbation de projets de transport et la mise en service de tels équipements, **la Régie considère qu'il lui est nécessaire de développer une vision à long terme du développement du réseau de transport d'Hydro-Québec afin de voir venir les investissements massifs et de prévenir les chocs tarifaires.** Cette perspective est également requise de par la volonté de la Régie d'**assurer la cohérence et la continuité entre les informations présentées** au cours de la présente cause tarifaire et celles qui seront présentées lors des causes qui lui succéderont.


Source : **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3401-98, [Décision D-2000-102](#), 2000 06 02, page 36. Souligné en caractère gras par nous.

\* \* \*

Le RTIÉÉ invite donc respectueusement la Régie à recevoir en totalité ses sujets d'intervention, incluant les deux aspects du sujet no. 1 de sa [Liste des sujets C-RTIÉÉ-0003](#) sur les investissements générant un revenu :

- Les investissements spécifiquement prévus en 2023. Note : les commentaires d'HQD ne semblent pas porter sur cet aspect.
- La planification décennale de ces investissements. Là-dessus, HQD a exprimé des commentaires auxquels répondent notre [Lettre C-RTIÉÉ-0004 du 20 février 2023](#) et la présente.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).